

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 34 - Vendredi 19 septembre 2014



Commune de La Neuveville

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 28 septembre 2014 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATIONS FEDERALES

1. Acceptez-vous l'initiative populaire «**Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!**»?
2. Acceptez-vous l'initiative populaire «**Pour une caisse publique d'assurance-maladie?**»?

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 28 septembre 2014 de 10 h. à 12 h.
dans les locaux de l'Administration communale,
place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 28 septembre 2014 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 28 SEPTEMBRE 2014

Le bureau chargé de diriger et de surveiller les opérations du scrutin et du dépouillement a été constitué comme suit :

Président : M. RÉRAT Didier
Vice-présidente : Mme RIZZA Marlyse

Membres

Mmes et Mlles

Leschard	Cindy
Paquier	Nadège
Petrig	Anna
Pujol	Anaïs
Rossi	Lara

MM.

Oyvaert	Serge
Neuenschwander	Laurent
Panariti	Karim
Prêtre	Pascal
Petermann	Daniel

Transport et fonctions à Chavannes
(bureau accessoire) :

Mmes	
Hayoz	Catherine
Moulin	Fanny

Police cantonale à La Neuveville
032 346 88 81

AVIS DE TRAVAUX

Route de Neuchâtel

Avis à la population

La Municipalité va procéder du lundi 29 septembre 2014 au vendredi 10 octobre 2014 à des travaux de pose de fibres optiques à la route de Neuchâtel, à La Neuveville.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension pour les inconvénients qu'occasionnera ce chantier.

Les Services techniques
La Neuveville, le 17 septembre 2014

INFORMATION - RELEVÉ DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité. Ces relevés sont planifiés comme suit :

**Du mardi 16 septembre 2014
au vendredi 03 octobre 2014**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

- Téléphone : 032 752 10 10,
- par courriel : facturation@neuveville.ch
- ou directement sur notre site internet www.laneuveville.ch

Meilleures salutations
DÉPARTEMENT DES FINANCES
Service commercial & facturation
SERVICES INDUSTRIELS

Avis de construction

Requérant : Skater-Hockey Club La Neuveville, par Monsieur Thierry Siegfried, chemin du Stade 1, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle no 37, au lieu-dit chemin du Stade 2a-2b, commune de La Neuveville

Projet : Remplacement de deux containers existants, par deux nouveaux containers

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : ZBP – Plan de protection des rives no 1

Dérogation : 80 LR

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 octobre 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 septembre 2014

Le préfet : J.-Ph. Marti



Commune

de Nods

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

SEPTEMBRE
Samedi 20
Lundis 22, 29

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 20 septembre de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Avis de construction

Requérant : Marco Frehner, Bahnhofstrasse 7, 4323 Möhlin

Auteur du projet : Max Basler, Architekt, Zürcherstrasse 135, 5432 Neuenhof

Projet : Rénovation et isolation de la façade, du toit et des fenêtres. Construction d'un nouvel escalier extérieur. Pose de 2 Velux et de panneaux solaires sur RF 2378 du ban de Nods, Chemin des Prés Vaillons 221, 2518 Nods

Zone : Agricole

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 19.09.2014

Administration communale

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



Commune

mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2014	02.01.2014	Nouvel-An
Ve et Lu	18.04.2014	21.04.2014	Pâques
Jeudi	29.05.2014	—	Ascension
Lundi	09.06.2014	—	Pentecôte
Lundi	21.07.2014	03.08.2014	Vacances estivales
Lundi	22.12.2014	04.01.2015	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	11h00 - 12h00	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	11h00 - 12h00	17h00 - 18h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing/Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 20 et 21 septembre 2014, le gardiennage sera assuré par Mme Aubry.

Le Comité

FÊTE VILLAGEOISE 2015

Suite à la soirée d'information du 18 août dernier, il a été possible de constituer un comité, mais celui-ci n'est toutefois pas encore au complet.

Aussi recherchons-nous encore quelques personnes de bonne volonté intéressées à s'investir pour que cette fête villageoise à Prêles en 2015 soit une belle réussite.

Dans le cas où vous seriez prêt à vous investir dans ce comité, ou pour tout complément d'information, veuillez contacter l'Administration communale au 032 315 70 70 ou par courriel à : info@leplateaudediesse.ch.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement pour la commune.

Le Conseil communal

FOIRE DE DIESSÉ ESPACE RESTAURATION

LUNDI 27 OCTOBRE 2014
SALLE DU BATTOIR DE DIESSÉ

Dans le cadre de la foire de Diesse, nous recherchons une société pour animer l'espace Restauration au battoir de Diesse toute la journée. Nous désirons un engagement dans la durée.

La location de la salle et l'établissement du permis d'exploitation et de débit, sont à la charge de la société.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter M. Patrick Lefort au 079 385 38 46.

Pour rester à l'écoute de nos manifestations :
<http://gaddiesse.wix.com/accueil#>

<https://www.facebook.com/GroupeAnimationDiesse>

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2014

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 20 septembre, Samedi 4 octobre, Samedi 18 octobre, Lundi 3 novembre, Samedi 15 novembre, Samedi 29 novembre, Samedi 13 décembre.

L'administration communale

REMBOURSEMENT DES ANCIENNES VIGNETTES JAUNES POUR CONTENEUR

Si vous êtes encore en possession d'anciennes vignettes jaunes pour conteneur, pensez à les rapporter à l'administration communale d'ici à fin octobre 2014 au plus tard. Celles-ci vous seront remboursées jusqu'à cette date.

Administration communale

RÈGLEMENT CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Infiltration des eaux pluviales

La commune étudie actuellement le règlement d'assainissement des eaux. Le règlement actuellement en vigueur est celui de l'ancienne commune de Lamboing. Cette dernière avait introduit la taxe annuelle obligatoire de déversement d'eaux pluviales, calculée sur la surface des bâtiments.

Nous demandons **aux habitants de Diesse** de bien vouloir s'annoncer si une partie ou la totalité des eaux pluviales est infiltrée dans le terrain ou par exemple récupérée dans des citernes.

Pour les habitants de Lamboing et de Prêles, une liste existe à ce jour. Il est possible qu'elle ne soit pas complète. C'est pourquoi **les citoyens et citoyens de Prêles et de Lamboing peuvent également s'annoncer.**

La commune informe que les propriétés seront visitées afin d'établir un plan d'évacuation des eaux pluviales dans le but d'octroyer des rabais selon un tableau de critères encore à établir.

L'administration

Avis de construction

Requérant : M. Serge Desrochers, Ch. de la Jaque 51, 1093 Conversion

Auteur du projet : Architectes Associés, Le Carré Vert Sàrl, Ville 19, 2515 Le Landeron

Propriétaire foncier : M. Marc Geiser, Croix 3, 1638 Morlon

Projet : Transformation du bâtiment existant, parcelle no 2684, Rue du Chasseral 11, village de Prêles

Zone : H1

Dérogation : à l'art. 14 RCC (degré d'affectation)

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 12 septembre au 12 octobre 2014. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 12 septembre 2014

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : Mme Franziska Grünenfelder, Les Mouchettes 19, 2515 Prêles

Auteur du projet : M. Max Basler, architecte, Zürcherstr. 135, 5432 Neuenhof

Propriétaire foncier : Mme F. Grünenfelder, Prêles

Projet : Construction d'un carport, d'une paroi en bois, changement du chauffage, parcelle no 2645, Les Mouchettes 19, village de Prêles

Zone : H2

Dérogation : à l'art. 15 al. 1 RCC (distance aux routes publiques)

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 19 septembre au 19 octobre 2014. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 19 septembre 2014

Secrétariat communal



Société de développement
et d'embellissement de Prêles

MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Hôtel de l'Ours, Prêles
09h00 – 12h30
Samedi 4 octobre 2014

Egalement au Marché : La bourse « tutti.sdep » pour donner une seconde vie aux objets qui sont devenus inutiles pour vous.

Venez vendre ou échanger toutes sortes d'articles:

Sport, jardin, meubles, machines, jeux, etc. ...

Inscriptions et renseignements :
Katja Steiner 032 315 13 82



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

PLANTATION ET TAILLE DES HAIES, ARBRES, BUISSONS, SEMIS DES CULTURES / CLÔTURES

Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun

A année exceptionnelle taille exceptionnelle !

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des bien-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.
- Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante :
 - 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,
 - 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,
 - 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,
 - 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.
- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 20 octobre 2014, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les *clôtures en fil de fer barbelé* dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (A. Lecomte 078 865 80 60).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles, le 12.09.2014
Le Conseil communal

CENTRE DE PUÉRICULTURE

Dès le 15 octobre 2014, ce sera l'antenne de Reconvilier qui sera responsable des conseils fournis aux parents du Plateau de Diesse. La puéricultrice sera Mme Margrit Ummel.

Les coordonnées sont : Centre de puériculture, Antenne de Reconvilier, Rue Dr. Tièche 9, 2732 Reconvilier, 032 481 16 54, reconvilier@cp-be.ch.

L'administration communale



ANNONCE DE COUPURE DE COURANT VILLAGE DE LAMBOING

Nous vous informons que nous devons procéder à une interruption de courant pour effectuer des travaux d'entretien sur le réseau, le

**Lundi 29 septembre 2014,
de 13h00 à 18h00**

Excepté les secteurs suivants (indicatif) : La Chaux, Derrière La Chaux, Sur La Chaux, Les Moulins, la Scierie, Route de Prêles 13-15, La Reposière, Les Gorges, La Petite Fin, Les Moulins, STEP.

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex. pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant. Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie. Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Les heures d'interruption et de rétablissement ne sont qu'indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

N'hésitez pas à vous adresser à la commune au no 032 315 70 70 pour toute question éventuelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration

ANNONCE DE COUPURE DE COURANT VILLAGE DE LAMBOING

Nous vous informons que nous devons procéder à une interruption de courant pour effectuer des travaux d'entretien sur le réseau, le

**Mercredi 1^{er} octobre 2014,
de 13h00 à 18h00**

Concerne (indicatif) : bâtiment Switex, La Pierre 1-2-4-6, Route de Diesse 23-30-32-34-40-40a-42, Les Noyers 3-9, La Reposière.

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex. pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant. Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie. Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Les heures d'interruption et de rétablissement ne sont qu'indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

N'hésitez pas à vous adresser à la commune au no 032 315 70 70 pour toute question éventuelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration

Tél. 117 Police
Tél. 118 Feu
Tél. 144 Ambulances

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

10h culte à Mon Repos / 10h45 culte à Montagu
16h30 Culte de l'enfance à la Maison de paroisse.

Dimanche 21 septembre

10h Célébration oecuménique et régionale du Jeûne fédéral à Mon Repos, John Ebbutt, pasteur et Léon Foé, curé. "ouvrir une fenêtre !" bienvenue dans l'espace cafétéria du rez. Apéritif offert

Mercredi

10h, groupe de prière à la Blanche Eglise

Jeudi

Petits déjeuners contacts pour les femmes, de 9h à 11h aux Epancheurs avec Jane Maire.

"je prends des antidepresseurs... Dieu merci !".

Inscription au 032 315 15 92.

Rencontre multiculturelle du samedi 27 septembre. Film « l'Escale » à 15h aux Epancheurs et souper africain à 18h. Inscription pour le souper uniquement : iharries.migration-csj@bluewin.ch

La Blanche Eglise est ouverte la semaine de 9h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Consultez le site des paroisses Diesse, Nods, La Neuveville : www.lac-en-ciel.ch ou www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielerssee

Sonntag 21. September

10.30 Uhr, Bärepilz Ligerz: Gottesdienst am 1. Läset-sunntig. Mit Vincent Millioud und Samuel Jungen (Musik), Vikar Wolfgang Müller, Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi.

Amtswochen

15. bis 26. September: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi (079 439 50 99)

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 21 septembre

10h Fête fédérale d'action de grâce à Mon Repos

Mardi à Mon Repos

10h30 tous les mardis matin

Jeudi à l'église paroissiale

8h30 tous les jeudis sauf le jeudi avant le 1^{er} vendredi du mois.

Vendredi à l'église paroissiale

8h30 le premier vendredi de chaque mois.

Catéchèse

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mardi et jeudi matin de 10h à 12h/ ou par mail : laneuveville@cathberne.ch

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 21 septembre

10h00, célébration oecuménique du Jeûne Fédéral à Mon Repos, La Neuveville

Groupe de recueillement

Jeudi 25 septembre, 13h30, église de Diesse, moment de recueillement bienvenue pour se ressourcer

Culte à la déchetterie

Dimanche 28 septembre à 10h00 à la déchetterie de Diesse, musique avec Alexandre Cellier, ateliers de bricolage pour enfants et adultes, garderie d'enfants pendant le culte. Couvert en cas de mauvais temps

Site internet

Visiter notre site internet, photos, infos, prédications... www.lac-en-ciel.ch

Service de voiture

Pour vous rendre au culte: 9:35 Funi à Prêles / 9:40 Ecole Prêles / 9:45 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods, ajouter 9:50 au centre du village à Diesse; Si le culte a lieu à La Neuveville: 9:30 Funi à Prêles / 9:35 Ecole Prêles / 9:40 La Poste Lamboing; 9:45 au centre du village à Diesse

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager

032 315 24 40, lauten@bluewin.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, strouche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 21 septembre

La Neuveville, Mon Repos. 10h culte régional du Jeûne Fédéral

Dimanche 28 septembre

Diesse, déchetterie, 10h. Culte régional

Contacts

Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Heure de Joie (8^{ème} à 10^{ème} Harmos) de 19h00 à 21h00, chez famille Geiser, Route de Neuchâtel 18

Dimanche 21 septembre

10h00 Culte avec Daniel Rüfenacht

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 20 septembre

Services habituels à Bienne



La paroisse catholique de La Neuveville

cherche un/e secrétaire à 35%

pour le 01.10.14 ou à convenir.

Concerne le secrétaire général.

Le poste peut évoluer suivant les besoins.

Renseignements :

Auprès du président M. Paul Friedli
au 079 715 29 92 ou de la secrétaire
Mme Martine Pujol au 032 751 28 38

Paul Friedli



Les Paroisses réformées

de La Neuveville et du Plateau

DIMANCHE ON RÉCUPÈRE !

Dimanche 28 septembre, 10h00, déchetterie de Diesse

Dans ce lieu où l'on s'allège de ce qui est devenu inutile et où l'on récupère ce que d'autres abandonnent ! Où l'on a toujours quelqu'un à saluer... Ces petites rencontres mises bout à bout font déjà une fête !

Programme :

- Célébration à la déchetterie, couvert en cas de pluie

- Musique par Alexandre Cellier, musicien s'exprimant autant avec le piano, flûte de pan, claviola, bafalon, Hang, trombonsoir du terroir que la carotte symphonique. Impressionnant !

- Garderie pour enfants pendant le culte

- Ateliers bricolage pour les enfants (jolies décorations de boîtes, confection de bracelets, d'abeilles en pet...)

- Grands jeux de société

- Apéritif offert

Un moment unique et original pour jeunes et moins jeunes !

Tél. 117 Police

Tél. 118 Feu

Tél. 144 Ambulances



PAROISSE RÉFORMÉE

Viens faire du pain !

Samedi 27 septembre, de 14h30 à 16h30 à la maison de paroisse. Pour tous les enfants de

La Neuveville, jusqu'à la 2^e enfantine. Confection d'une tresse, histoire de la bible pour êtres des co-pains, chants, goûter

Marche sur le chemin de St Jacques

Après avoir marché en 2013 entre Bienne et Douanne, nous reprenons le "chemin de liaison Bâle-Payerne le samedi 4 octobre. Nous nous dirigerons en direction de Cerlier le temps d'une journée détendue, avec quelques petites haltes pour respirer, écouter un beau texte, admirer le magnifique paysage et le vignoble prêt pour les vendanges...

Pour ces deux activités, inscription dès que possible auprès de John Ebbutt : 032 751 28 57 ou j.ebbutt@macququality.ch

Agenda

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h. Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur). Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch Tél. 032 751 49 49

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 13 avril au 26 octobre 2014. Le Musée accueille, jusqu'au 26 octobre 2014, l'exposition du 150^{ème} de la Fondation Home Montagu de La Neuveville.

De plus, du 31 août au 26 octobre 2014, vous pourrez découvrir la quatrième vitrine à thème intitulée : "A partir du Tableau des Actionnaires, l'Histoire du Musée".

www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch
Renseignements : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétitions à 20h à la maison de la paroisse réformée. Les lundis 22 & vendredi 26 septembre. Samedi 27 septembre participation à la rencontre régionale des Eglises adventistes.

ENSEMBLE VOCAL FÉMININ ACQUAR'ELLES

Répétitions à 18h/18h30 au C2T du Landeron 19 septembre, 3 & 17 octobre, 7 & 17 novembre, 5 & 19 décembre

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / www.latourderive.ch

Tous les spectacles sont à 20h30

Vendredi	26.09	Yves Jamait - chansons
Vendredi	17.10	Pierre Aucaigne - humour
Samedi	18.10	Pierre Aucaigne - humour
Samedi	1.11	Gil - trio acoustique
Vendredi	21.11	Pippo Pollina & Palermo Acoustic Quartet
Vendredi	5.12	Nalé en co-plateau avec Jérôme Ackermann
Vendredi	19.12	Streets Rats - Louisiana blues